

SAINT CLEMENT LES PLACES Septembre 2020



EDITO DU MAIRE

Le 15 mars 2020 vous avez élu notre liste « Ensemble construisons l'Avenir ». Je dois en mon nom et au nom du nouveau conseil municipal vous remercier pour la confiance que vous avez témoignée lors de cette élection.

Le 17 mars 2020 débuta la période de confinement à cause de la pandémie du Covid-19. Monsieur Daniel FOL a dû prolonger son mandat de maire jusqu'au 25 mai, date de mon élection par les nouveaux conseillers municipaux.

Je remercie Monsieur Daniel FOL d'avoir géré la commune pendant cette période atypique.

Le conseil municipal est en place et les commissions se sont constituées.

Depuis le début de cette mandature des projets se concrétisent. Le permis de construire de la bibliothèque est en cours d'instruction auprès des services publics, le site internet va voir le jour ces prochaines semaines, la révision du Plan Local d'Urbanisme a commencé avec le Bureau d'Etudes Réalités, des chemins ont été rénovés.

En dépit du contexte anxiogène des manifestations ont eu lieu sur la commune. Les organisateurs ont dû appliquer un protocole sanitaire strict.

La fanfare l'Etoile a donné une représentation lors de la Fête de la Musique le 21 juin, nos jeunes 17 ans / 18 ans avec le soutien de la MJ Les D'ébrouillards ont animé le week-end du 8 et 9 août lors de notre vogue annuelle.

Malgré la fermeture des derniers commerces, de beaux moments de solidarité et d'échanges ont été mis en place dans notre village. Je tiens à remercier les associations saint-clémentaises et leurs bénévoles, les habitants qui ont fait preuve de sens de solidarité (les couturières, ...) et d'initiative (La boutique locale, ...).

Notre volonté est d'œuvrer pour l'intérêt général de notre collectivité.

L'école ouvre ses portes avec 76 élèves inscrits. Des aménagements de salles ont dû être nécessaires pour pallier aux contraintes sanitaires.

Belle rentrée à tous !

Le Maire, Patricia BLEIN

COMMUNE DE SAINT CLEMENT LES PLACES (RHONE)
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2019
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Étaient présents : Mrs FOL Daniel - COLLOMB Denis -ETIEMBLE Patrick Mme BLEIN Patricia – Mrs GUY Rémi - BLEIN Joël -Mme GODDE Joëlle - Mrs BLEIN Gilbert – BARNOUD Gérard- DECULTIEUX Olivier - PETIT Frédéric- Mme GEY Pascale-

Elus démissionnaires : Mmes Anne GALLET- Elyette ROBERT

Absent : Mr WASNIEWSKI Phsem

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) Décide à l'unanimité des membres présents de rendre un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat des Monts du Lyonnais 2020-2026 arrêté par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.
- 2) Décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer à Madame le Receveur Municipal, le taux maximum de l'indemnité de conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.
- 3) Décide la vente du bien cadastré sous le numéro 63 de la section AD, d'une superficie de 71 mètres carrés situé « 92, Grande Rue » au prix de 10 000 euros.
- 4) Décide d'acquérir à l'Euro symbolique, auprès de l'OPAC du Rhône, un tènement d'une superficie totale de 301 mètres carrés, issu des parcelles cadastrées section AD N°366, N° 368 et N° 369.
- 5) Approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées du 14 octobre 2019 évaluant les charges transférées au titre de la compétence « Jeunesse » pour les communes de Saint-Martin-en-Haut, Saint-Symphorien-sur-Coise, Grammond, Virigneux, Chevrières et Montrottier.
- 6) Approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées du 14 octobre 2019 mentionnant les attributions de compensations mises en place en 2011 au titre de la compétence « Rivières » pour les communes d'Aveize, la Chapelle-sur-Coise, Coise, Duerne, Grézieu-le-Marché, Larajasse, Meys, Pomeys, Saint-Martin-en-Haut et Saint-Symphorien-Sur-Coise maintenant compensée par l'instauration de la taxe GEMAPI et qui nécessitent une révision des attributions de compensation.
- 7) Approuve la clôture du budget annexe assainissement collectif au 31/12/2019 et le transfert des résultats de clôture constatés au compte administratif dans chaque section respective du budget principal de la commune.

- 8) Approuve la constitution d'un fonds de roulement dont le montant total est fixé à 845 000 euros (137.49 euros par usager) soit pour la commune un montant total de 19 248.29 euros pour 140 usagers du service au 31.12.2018 à verser au budget de la CCMDL pour moitié en 2020 soit 9 624.15 euros et moitié en 2021 soit 9 624.15 euros.
- 9) Approuve la mise en place d'une contribution du budget général de la commune vers le budget annexe assainissement collectif de la CCMDL , au titre des dépenses de fonctionnement sur les réseaux unitaires à hauteur de 150 euros par kilomètres linéaires soit pour la commune de Saint-Clément-Les-Places 2,4 Kml.
- 10) Approuve la décision modificative numéro 2 sur le budget Lotissement communal « La Combe ».
- 11) Examine les contrats de location et maintenance des copieurs de la Mairie et de l'Ecole Publique.

Compte-rendu des commissions communales et intercommunales :

- Compte-rendu formulé par Mme Patricia BLEIN

Commission « Solidarités Actives – Enfance »

Réunion du 16 septembre 2019

- Pour la petite enfance : Création de guichets d'information sur les modes de garde pour les enfants de 2 mois et demi à 6 ans. Pour le secteur de Saint-Laurent-de-Chamousset, c'est le relais assistants maternels « Le Gamin – La Gamine » qui peut accompagner les parents sur les modalités d'accueils des enfants.
Un livret contenant toutes les possibilités de garde d'enfants sur notre territoire est à disposition à la Mairie.
- Une réflexion « vers une politique jeunesse du territoire » va être portée par la CCMDL. Il s'agirait de rencontrer d'ici la fin de l'année les 32 communes pour connaître les besoins et les manques des jeunes sur les communes, qui sont ces jeunes dans nos villages. Un tour de table est fait pour connaître la vie associative (MJ), son implication dans la vie du village, comment les aider...
Le sujet de la politique jeunesse sera donc en route pour le prochain mandat.

Une permanence « Ma commune, Ma santé » aura lieu à Saint-Clément-Les-Places le 04 novembre.

De plus en plus de communes de notre secteur adhèrent à ce dispositif.

- Compte-rendu formulé par Mr Gilbert BLEIN

Rencontre des aînés des communes de Chamousset en Lyonnais à Saint-Clément-Les-Places

Le Club du 3^{ème} âge de la commune a reçu le jeudi 10 octobre à la salle d'animation et culturelle les aînés des communes de Chamousset en Lyonnais. Un repas a été servi à 240 convives. A l'issue de ce repas, un petit groupe de personnes s'est dirigé vers le Centre Erasme pour une visite du bâtiment et des services proposés. Un second groupe s'est rendu à l'Eglise pour une présentation par Monsieur Michel GRANGE du fonctionnement du clocher par l'activation manuelle des cloches. Ce moment convivial a été apprécié de tous.

- Compte-rendu formulé par Mr Patrick ETIEMBLE

Brigades vertes :

Une équipe des brigades vertes interviendra 6 journées sur la commune le 1^{er} trimestre 2020. Le coût à la journée s'élève à la somme de 415 €. Ils réaliseront principalement l'entretien des chemins pédestres communaux.

Illuminations :

Une réflexion est menée quant à la mise en place des guirlandes lumineuses à l'occasion des fêtes de fin d'année vu le coût élevé de la prestation.

- Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

Le Maire,

D. FOL



COMMUNE DE SAINT CLEMENT LES PLACES (RHONE)
SEANCE DU 03 DECEMBRE 2019
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Étaient présents : Mrs FOL Daniel - COLLOMB Denis - Mme BLEIN Patricia – Mrs BLEIN Joël -Mme GODDE Joëlle - Mrs BLEIN Gilbert – BARNOUD Gérard- DECULTIEUX Olivier - PETIT Frédéric- Mme GEY Pascale-

Elus démissionnaires : Mmes Anne GALLET- Elyette ROBERT

Absents excusés : Mrs ETIEMBLE Patrick (POUVOIR à Mme BLEIN Patricia) – GUY Rémi

Absent : Mr WASNIEWSKI Phsem

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) Décide d'attribuer des chèques cadeau au personnel communal pour les fêtes de fin d'année.
- 2) Approuve la convention de mise à disposition de service (personnel et matériel) à intervenir entre la commune et la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais suite au transfert au 01^{er} janvier 2020 à la CCMDL de la compétence assainissement collectif.
- 3) Entend un rapport de la réunion de la commission qui s'est tenue en Mairie le lundi 02 décembre en présence de l'Assistance Technique Départementale et de Mr WEISS, architecte conseil, au sujet du projet de construction de la bibliothèque municipale.
- 4) Approuve l'adhésion à la convention avec le service de médecine préventive du CDG69 et d'autoriser le maire à signer la convention.
- 5) Révise les tarifs de location de la salle d'animation et culturelle et du foyer rural pour l'exercice 2020.
- 6) Désigne les manifestations gratuites à la salle d'animation et au foyer rural pour l'exercice 2020.
- 7) Décide la mise en place d'un forfait « fluides » sur l'exercice 2020 d'un montant de 100 euros lors de la mise à disposition de la salle d'animation et culturelle aux associations et organismes extérieurs.
- 8) Autorise la Commune à rembourser à Monsieur le Maire les frais relatifs au séjour du congrès des Maires pour la période du 19 au 21 novembre 2019.
- 9) Décide de budgétiser la totalité de la participation au Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier soit 2036.31 euros pour l'exercice 2020.
- 10) Approuve la décision modificative numéro 3 sur le budget lotissement communal « La Combe ».

- 11) Est informé du dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme en novembre 2019.
- 12) Examine le devis effectué par l'entreprise GREEN STYLE pour l'intervention ponctuelle d'entretien des espaces verts de la salle d'animation durant l'hiver 2019-2020.
- 13) Est informé de la réunion avec les élèves de l'école publique (CE1 à CM2) le mardi 03 décembre concernant un projet sur l'eau.
- 14) Est avisé de la distribution des colis de Noël aux aînés le samedi 21 décembre.

Compte-rendu des commissions communales et intercommunales :

- Compte-rendu formulé par Mme Patricia BLEIN

- Commission urbanisme habitat : Suite à la réunion qui s'est tenue le 25 novembre à l'AGORA à Saint-Laurent-de-Chamousset, dans le cadre du Plan Local Habitat, une réflexion a été menée sur la mise en place d'un PIG (Programme d'intérêt général) avec une étude de cas concrets et les objectifs à atteindre.

- Feu d'artifice : Depuis quelques années, la société PYRAGRIC intervient pour le tir du feu d'artifice à l'occasion de la vogue annuelle. Dernièrement, la société SEDI a démarché la commune et proposé un devis pour un feu d'artifice. Il est encore trop tôt pour prendre toute décision, les sociétés seront contactées ultérieurement.

- K'DANSE : En 2020, ce sera les 20 ans de K'DANSE. En septembre, se tiendra une animation sur la commune. Une rencontre aura lieu prochainement avec la municipalité pour l'organisation de cette manifestation.

- Fête des potiers : Suite à une demande par mail de la part de la Mairie, un membre de l'association « Jaune cobalt » nous a fait savoir que le marché des potiers n'aurait peut-être pas lieu en 2020. Après discussion, il a été décidé de provoquer une rencontre avec les membres de l'association pour connaître leur décision finale.

- Révision du PLU : Le bureau d'études REALITES avait proposé un devis estimatif pour la révision du PLU de la commune et la mise en cohérence avec le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial). Il a été accepté et débutera dans le courant du premier semestre 2020.

-Compte-rendu formulé par Mr Frédéric PETIT

-Réunion du conseil d'Ecole : Il a eu lieu le 05 novembre. Il y a cette année, cinq enseignants. 62 élèves sont répartis entre les 3 classes. Une nouvelle relance a été formulée concernant le mobilier à acheter.

- Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

Le Maire,

D. FOL



COMMUNE DE SAINT CLEMENT LES PLACES (RHONE)

SEANCE DU 21 JANVIER 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Étaient présents : Mrs FOL Daniel - Mr Patrick ETIEMBLE - Mme BLEIN Patricia – Mrs GUY Rémi - BLEIN Joël -Mme GODDE Joëlle - Mrs BLEIN Gilbert – BARNOUD Gérard-DECULTIEUX Olivier - PETIT Frédéric- Mme GEY Pascale-

Elues démissionnaires : Mmes Anne GALLET- Elyette ROBERT

Absents excusés : Mr COLLOMB Denis

Absent : Mr WASNIEWSKI Phsem

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) Accepte la subvention attribuée à la commune de Saint-Clément-Les-Places par le Conseil Départemental du Rhône au titre des amendes de police 2019 d'un montant de 16 000 euros pour le projet "Aménagement piétonnier entre l'école et le Centre Bourg et s'engage à réaliser les travaux mentionnés ci-dessus.
- 2) Approuve la convention relative à la réalisation des travaux de voirie conclue entre la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et la commune de Saint-Clément-Les-Places.
- 3) Décide d'indemniser les agents communaux dès lors qu'ils utilisent leur véhicule personnel lors des déplacements en mission et notamment lors de formations. Le barème retenu est celui applicable au 01^{er} janvier 2020. Décide la prise en charge des frais d'utilisation des parcs de stationnement et de péage d'autoroute sur présentation de pièces justificatives.
- 4) Examine le devis établi par la Société APAVE pour contrôler la qualité de l'air dans les bâtiments de l'école publique. La proposition financière sera étudiée plus en détail lors de l'élaboration du budget primitif 2020.
- 5) Fixe le vote du compte administratif 2019 et du compte de gestion dressé par le Receveur Municipal le 18 février 2020.
- 6) Etudie la liste des fossés à curer sur l'exercice 2020. Trois entreprises seront contactées afin d'établir une proposition financière qui sera étudiée lors de la préparation du budget primitif 2020.
- 7) Décide d'approuver le devis proposé par la société PASSION VERTE d'un montant de 1260 euros TTC pour le désherbage et la taille des massifs de la salle d'animation.
- 8) Ecoute un compte-rendu des réunions d'initialisation des 06 et 13 janvier 2020 concernant les travaux de construction de la bibliothèque municipale.

- 9) Etudie les propositions établies par la Caisse d'Épargne pour la transformation du prêt relais d'un montant de 140 000 euros conclu en 2016 pour la création du lotissement communal la Combe en emprunt à taux fixe sur 10, 15 et 20 ans.
- 10) Etudie la proposition formulée par la Caisse d'Épargne au sujet de la renégociation du prêt contracté pour la construction de la salle d'animation en 2007.
- 11) Est informé du dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme en décembre 2019 et janvier 2020.
- 12) Est informé de la réunion communautaire qui aura lieu à SAINT-CLEMENT-LES-PLACES le Mardi 28 janvier à 19H à la salle d'animation

Compte-rendu des commissions communales et intercommunales :

- Compte-rendu formulé par Mme Patricia BLEIN

- Commission Solidarités Actives :

- Labellisation Maison France Service : Depuis le 01^{er} janvier 2020, les MSAP sont devenues « Maison France Service ». Grâce à cette labellisation, d'autres partenaires viennent s'ajouter.

- Réunion d'information sur l'accueil des mineurs non-accompagnés chez des accueillants bénévoles :

En partenariat avec le Département du Rhône, l'association « Démé'So » accompagne l'accueil des jeunes mineurs étrangers sans représentant légal sur le sol français au sein de familles volontaires. Une réunion d'information aura lieu le jeudi 13 février à 18H à la Maison France Service de Saint-Laurent-de-Chamousset.

- Dispositif « Ma commune, Ma santé » : 22 communes des Monts du Lyonnais sont partenaires du dispositif national « Ma commune, Ma santé » qui s'adresse aux administrés des communes partenaires afin de faciliter l'accès à tous à une complémentaire santé. Sur 222 foyers rencontrés, 81 foyers ont signé un contrat de mutuelle.

- Rencontre des élus des commissions « Solidarités » et « Jeunesse, Sports et Loisirs » : Avec la commune de Chambost-Longessaigne nous allons nous rencontrer le 04 février pour connaître notamment nos préoccupations d'élus en matière de jeunesse

-Compte-rendu formulé par Mme Pascale GEY

- Commission Jeunesse et Sport : Le Centre de loisirs de SAINT-LAURENT lance un appel afin de recruter des personnes pour encadrer les enfants le mercredi.

- Cyclo – canton 2020 : Il aura lieu les 13 et 14 juin 2020. Il passera sur le Nord de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais le samedi 13 juin 2020. Cette année la commune de SAINT-CLEMENT-LES-PLACES n'est pas concernée.

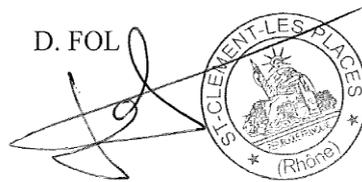
- Compte-rendu formulé par Mr Patrick ETIEMBLE

- SYDER : Le projet d'aménagement d'un bâtiment au lieu-dit « La Fournière » nécessite un renforcement de poste ENEDIS avec une prise en charge financière par la commune d'un montant de 60 000 euros. Sachant qu'il est consenti par le SYDER un abattement de 90%, la charge définitive qui restera à charge de la commune s'élèvera à 6 000 euros.

- Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

Le Maire,

D. FOL



COMMUNE DE SAINT CLEMENT LES PLACES (RHONE)
SEANCE DU 18 FEVRIER 2020
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Étaient présents : Mrs FOL Daniel – Mr Denis COLLOMB - Mr Patrick ETIEMBLE - Mme BLEIN Patricia – Mrs GUY Rémi - BLEIN Joël -Mme GODDE Joëlle - Mrs BLEIN Gilbert – BARNOUD Gérard- DECULTIEUX Olivier - PETIT Frédéric- Mme GEY Pascale-

Elus démissionnaires : Mmes Anne GALLET- Elyette ROBERT

Absent : Mr WASNIEWSKI Phsem

LE CONSEIL MUNICIPAL

1) COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 :

- **BUDGET PRINCIPAL :**

Section de fonctionnement : on constate un excédent de clôture de 220 945.41 €. La section investissement présente un excédent de 162 243.85 €, en tenant compte des restes à réaliser au 31.12.2019 on constate un excédent d'investissement de 89 168.85 €.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT :**

Section d'exploitation : on constate un excédent de clôture au 31.12.2019 de 15 983.56 €.

Section d'investissement : on constate un excédent de 70 485.71€.

- **BUDGET LOTISSEMENT LA COMBE :**

Section de fonctionnement : On constate un déficit de fonctionnement de 99.71 €.

Section d'investissement : On constate un excédent d'investissement de 79 682.03 €

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 :

Ils sont approuvés à l'unanimité des membres présents

2) **COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL :** Année 2019 –
Ils sont approuvés à l'unanimité des membres présents

3) Approuve le principe de participer au financement du dispositif anti-grêle à hauteur de 0.37 € par habitant soit pour l'année 2020 la somme de 236.06 €.

4) Demande au Centre de Gestion du Rhône de mener pour son compte la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat groupe d'assurance susceptible de la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés à la CNRACL.

5) Est avisé de l'avancement des études concernant la construction de la bibliothèque municipale.

6) Fixe les tours de scrutin pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020.

- 7) Est informé des dépôts des demandes d'autorisations d'urbanisme (déclarations préalables et certificats d'urbanisme).
- 8) Est avisé de la signature de la vente COMMUNE/AFRESNE (garage 92, Grande Rue) le 21 février.

Compte-rendu des commissions communales et intercommunales :

- Compte-rendu formulé par Mme Patricia BLEIN

- SIEMLY : Une réunion du Syndicat s'est tenue le 14 février à SAINT-MARTIN-LESTRA.

811 poteaux incendie ont été contrôlés sur 23 communes. Entre le 25 et 28 mai 2020, 36 hydrants de la commune feront l'objet d'une vérification fonctionnelle ainsi qu'un test débit/pression par SUEZ, délégataire du SIEMLY. La prochaine séance aura lieu à BUSSIERES.

-Rencontre avec les élus de la commission solidarité active des communes de Chambost-Longessaigne et Saint-Clément-Les-Places

Une Réflexion est menée sur les préoccupations d'élus en matière de jeunesse. Quels sont les besoins et les manques dans nos communes ? Quels sont les facteurs de réussite ? Quels sont les domaines sur lesquels les jeunes et leurs familles manquent d'informations ?...

-Compte-rendu formulé par Mme Pascale GEY

Travaux de construction de la bibliothèque municipale

Une réunion du comité de pilotage a eu lieu avec les bénévoles de la bibliothèque municipale le 12 février dont le but était de présenter le projet de construction du bâtiment.

-Compte-rendu formulé par Denis COLLOMB

Garage « Place des Tilleuls »

Un devis estimatif a été demandé à l'entreprise BERTHOUD pour effectuer des travaux de réfection de la toiture du garage sise « Place des Tilleuls » acheté par la commune le 23 janvier 2020 aux consorts UGGERI.

Cinéma :

Une rencontre a eu lieu en Mairie avec les bénévoles du cinéma le 31 janvier. Des demandes ont été formulées notamment en matière de renouvellement du son.

- Compte-rendu formulé par Mr Patrick ETIEMBLE

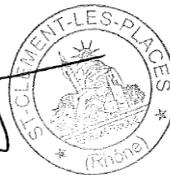
Une réflexion est menée pour le remplacement éventuel du tracteur.

Des devis estimatifs ont été demandés aux sociétés MURE, FREDIERE, CLASS et LOIRE EQUIPEMENT.

- Délibère au sujet de nombreuses autres questions diverses.

Le Maire

B. FOL



COMMUNE DE SAINT CLEMENT LES PLACES (RHONE)

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 MAI 2020
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Etaient présents : Mr BERGER Maxime – Mr BLEIN Gabriel – Mr BLEIN Gilbert – Mme BLEIN Patricia- Mme CHALANDON Bernadette – Mr COLLOMB Denis – Mme DEJOIN Florence – Mr DUPEUBLE Philippe- Mr FOL Daniel – Mme GEY Pascale – Mr PETIT Frédéric – Mme RIVOLLIER Jeannine – Mr SANCHEZ Sylvain – Mme TAGLIAZZUCHI Emilie

Était absente excusée : Mme SEVE Odile (a donné procuration à Mr BLEIN Gabriel)

Monsieur FOL Daniel ouvre la séance, quatorze conseillers étant présents, la condition du quorum est remplie.

Monsieur FOL Daniel, doyen de l'assemblée, demande de bien vouloir procéder à l'élection du Maire.

Monsieur FOL Daniel demande s'il y a des candidats au poste de Maire.

Madame BLEIN Patricia est candidate au poste de Maire.

Est élue secrétaire : Mme GEY Pascale

Sont élus assesseurs : Mme DEJOIN Florence – Mr DUPEUBLE Philippe

ELECTION DU MAIRE

1^{er} Tour de Scrutin : Votants : 15 Bulletin Blanc : 1 Exprimés : 14 Majorité : 8

Madame BLEIN Patricia : 14 voix

Madame BLEIN Patricia est élue Maire et immédiatement installée.

Puis il est procédé à la désignation du nombre d'adjoints : Madame BLEIN Patricia propose trois adjoints et demande un vote à bulletins secrets

Votants : 15 Bulletins blancs : 0 Exprimés : 15 Majorité : 8

Trois Adjoints : 14 voix

Quatre Adjoints : 1 voix

Au vu du vote trois adjoints seront donc élus.

1^{ER} Adjoint : Madame BLEIN Patricia propose Monsieur Denis COLLOMB

Votants : 15 Bulletins blancs : 2 Exprimés : 13 Majorité : 7

COLLOMB Denis : 13 voix

Monsieur DENIS COLLOMB est élu 1^{er} Adjoint

2^{ème} Adjoint : Madame BLEIN Patricia propose Monsieur Gilbert BLEIN

Votants : 15 Bulletins blancs : 1 Exprimés : 14 Majorité : 8
BLEIN Gilbert : 14 voix

Monsieur Gilbert BLEIN est élu 2^{ème} Adjoint.

3^{ème} Adjoint : Madame BLEIN Patricia propose Mme DEJOIN Florence

Votants : 15 Bulletins blancs : 2 Exprimés : 13 Majorité : 7
DEJOIN Florence : 12 voix
PETIT Frédéric : 1 voix

Madame DEJOIN Florence est élue 3^{ème} Adjointe.

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS : Le Conseil Municipal accepte les taux des indemnités allouées au maire et aux adjoints à savoir 40,3 % de l'indice 1027 pour le Maire et 10,7 % de l'indice 1027 pour les adjoints.

DELEGATION A MME LE MAIRE : Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, d'accélérer le règlement de nombreuses affaires et d'alléger les ordres du jour du conseil municipal, le conseil municipal délègue au maire un certain nombre d'attributions.

DESIGNATION DES DELEGUES AUX EPCI :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS DU LYONNAIS :

Les conseillers communautaires sont : **Mme BLEIN Patricia- Mr COLLOMB Denis**

Madame le Maire informe les membres du Conseil des délégations données aux adjoints :

- Mr COLLOMB Denis délégué aux bâtiments communaux et énergie.
- Mr Gilbert BLEIN délégué à la voirie
- Mme DEJOIN Florence déléguée aux affaires sociales, relation avec les associations et développement durable
-

FORMATION DES COMMISSIONS :

Sont élus à la commission village : Mmes SEVE Odile – CHALANDON Bernadette – RIVOLLIER Jeanine – TAGLIAZZUCHI Emilie

Sont élus à la commission bâtiments : Mrs COLLOMB Denis – DUPEUBLE Philippe – BLEIN Gabriel – PETIT Frédéric - Mme TAGLIAZZUCHI Emilie – Mr Daniel FOL

Sont élus à la commission Bibliothèque : Mme BLEIN Patricia – Mr COLLOMB Denis – Mr BLEIN Gilbert- Mme DEJOIN Florence -Mr FOL Daniel – Mme GEY Pascale – Mr PETIT Frédéric

Sont élus à la commission commerce : Mme BLEIN Patricia – Mr COLLOMB Denis – Mr BLEIN Gilbert- Mme DEJOIN Florence – Mr PETIT Frédéric – Mme TAGLIAZZUCHI Emilie – Mr FOL Daniel – Mme CHALANDON Bernadette – Mr BLEIN Gabriel – Mme RIVOLLIER Jeanine

Sont élus à la commission voirie : Mrs BLEIN Gilbert – BERGER Maxime – BLEIN Gabriel – DUPEUBLE Philippe

Sont élus à la commission finances : Mme BLEIN Patricia- Mr COLLOMB Denis – Mr BLEIN Gilbert – Mme DEJOIN Florence- Mme SEVE Odile-Mme TAGLIAZZUCHI Emilie

Sont élus à la commission urbanisme : Mme BLEIN Patricia – Mr COLLOMB Denis – Mr BLEIN Gilbert – Mme DEJOIN Florence -Mr SANCHEZ Sylvain – Mr PETIT Frédéric – Mme CHALANDON Bernadette – Mme SEVE Odile – Mr FOL Daniel

Sont élus à la commission environnement et développement durable : Mme DEJOIN Florence - Mme TAGLIAZZUCHI Emilie – Mr BERGER Maxime

Sont élus à la commission manifestations communales et intercommunales : Mme DEJOIN Florence -Mr SANCHEZ Sylvain – Mr PETIT Frédéric – Mme GEY Pascale – Mr BLEIN Gabriel

Sont élus à la commission information (journal et site internet) Mr SANCHEZ Sylvain – Mr BERGER Maxime – Mme TAGLIAZZUCHI Emilie

Sont élus pour le Conseil d'Ecole : Mme BLEIN Patricia – Mr PETIT Frédéric

Sont désignés membres du CCAS : Mme DEJOIN Florence – Mme RIVOLLIER Jeannine – Mme GEY Pascale- Mr BLEIN Gilbert

Sont élus à la Commission d'appel d'offres :

Mme BLEIN Patricia

TITULAIRES : Mrs COLLOMB Denis – DUPEUBLE Philippe – BLEIN Gilbert

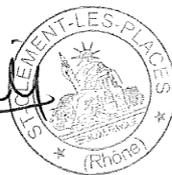
SUPPLEANTS : Mme GEY Pascale – Mr FOL Daniel – Mr BLEIN Gabriel

La séance est levée à 21H30

Fixe la prochaine séance du Conseil Municipal au MARDI 30 juin 2020 à 20H

Le Maire,

Patricia BLEIN



COMMUNE DE SAINT CLEMENT LES PLACES (RHONE)

SEANCE DU 30 JUIN 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Étaient présents : Mme BLEIN Patricia – Mr COLLOMB Denis – Mr BLEIN Gilbert – Mme DEJOIN Florence – Mr PETIT Frédéric – Mme RIVOLLIER Jeanine – Mme CHALANDON Bernadette – Mr SANCHEZ Sylvain – Mr DUPEUBLE Philippe – Mr BLEIN Gabriel – Mme SEVE Odile – Mme GEY Pascale – Mr BERGER Maxime – Mr FOL Daniel

Absente excusée : Mme TAGLIAZUCCHI Emilie

Secrétaire : Mme DEJOIN Florence

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) Désigne les délégués aux différentes commissions mises en place par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais suivant les thématiques ci-dessous :

Agriculture/Forêt	Mr BERGER Maxime
Assainissement/Rivière	Mr BLEIN Gabriel
Bâtiment/Patrimoine	Mr COLLOMB Denis
Culture	Mme GEY Pascale
Economie	Mr FOL Daniel
Gestion des déchets	Mme SEVE Odile
Petite enfance/enfance/jeunesse	Mr PETIT Frédéric
Solidarités	Mme RIVOLLIER Jeanine
Tourisme et Loisirs	Mme DEJOIN Florence
Transition énergétique	Mme TAGLIAZUCCHI Emilie
Urbanisme-habitat-transport	Mr SANCHEZ Sylvain
Voirie	Mr BLEIN Gilbert

- 2) Désigne les délégués aux syndicats intercommunaux :

SYDER :

- Délégué titulaire : Mr BLEIN Gilbert
- Délégué suppléant : Mr FOL Daniel

SIEMLY :

- Délégués titulaires : Mr COLLOMB Denis et Mme SEVE Odile
- Délégué suppléant : Mme GEY Pascale

SIVOS :

- Délégué titulaire : Mr PETIT Frédéric
- Délégué suppléant : Mr BERGER Maxime

GROUPEMENT DES 4 CANTONS :

- Délégué titulaire : Mr BLEIN Gabriel
- Délégués suppléants : Mr DUPEUBLE Philippe et Mme DEJOIN Florence

3) Propose 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants dont 2 commissaires étant domiciliés en dehors de la commune afin de constituer la Commission Communale des Impôts Directs conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts. Les commissaires proposés ont été choisis sur la liste des contribuables de la commune. Six commissaires titulaires et six commissaires suppléants seront désignés parmi la liste par le Directeur Régional/Départemental des finances publiques.

4) Décide le maintien des taux d'imposition sur l'exercice 2020 soit :

* Taxe foncière/ foncier bâti	20.60 %
* Taxe foncière/foncier non bâti	41.50 %

5) **BUDGET PRIMITIF 2020** : *Affectation des résultats 2019* : Le Conseil Municipal reporte sur la section de fonctionnement un excédent de 220 945.41 € et sur la section d'investissement un excédent de 162 243.85 €.

**INTEGRATION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE
ASSAINISSEMENT DANS LE BUDGET PRINCIPAL**

Suite au transfert du budget annexe « Assainissement » au 01^{er} janvier 2020 à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, autorise l'intégration des résultats du budget annexe « Assainissement » dans le budget primitif 2020

Les résultats à reprendre au budget principal en 2020 sont les suivants :

NOM DU BUDGET ANNEXE : ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Recettes (compte 002)	+ 15 983.56
SECTION D'INVESTISSEMENT : Recettes (compte 001)	+ 70 485.71

Ainsi les résultats à reprendre au budget primitif 2020 de la commune sont (voir annexe 1) :

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE : COMMUNE DE ST-CLEMENT-LES-PLACES

SECTION DE FONCTIONNEMENT : Recettes (compte 002)	+ 236 928.97
SECTION D'INVESTISSEMENT : Recettes (compte 001)	+ 232 729.56

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de **683 254.97 euros** et en dépenses et recettes d'investissement pour un montant de **462 160.56 euros**.

Les membres du Conseil attribuent :

Pour la Bibliothèque :

2 000 € pour l'achat de livres, cd, etc
250 € de fournitures

Ecole : Fournitures scolaires : 65,00 € par élève

Prix de F'in d'année : 30,00 € par élève.

6) PARTICIPATIONS DE LA COMMUNE AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT :

SYNDICAT DES EAUX : 2 043€

SIVOS : 479 €

7) ATTRIBUTION COMPENSATION COMMUNAUTE DE COMMUNES : 17 315€

8) SUBVENTIONS 2020:

AMICALE LAÏQUE :

Garderie : 4 000.00 €

Restaurant d'enfants : 6 000.00 €

Une rencontre aura lieu avec les membres de l'Amicale Laïque à l'automne afin de faire un point sur le solde à verser.

K DANSE : 2 000.00 €

Le conseil municipal a décidé de verser à titre exceptionnel une subvention de 2 000 euros en 2020.

Aucune subvention ne sera octroyée en 2021.

ACTIVITES PERISCOLAIRES : 2 130.00 €

4 CANTONS : 198.00 €

CINE DES MONTS DU LYONNAIS : 353.00 € pour le soutien au cinéma itinérant.

FANFARE L'ETOILE : pour cours de musique : 2 434.00 €

Suite au COVID, les cours de musique n'ont pu avoir lieu de mars à mai 2020. Une réduction a été appliquée par la CCMDL à la Fanfare. La subvention sera versée en totalité et le trop versé sera déduit sur l'exercice 2021.

GROUPE DEPRIM ESPOIR : 80.00 €

MOUVEMENT VIE LIBRE : 100.00 €

CENTRE DE LOISIRS : 200 €

SOIT UN TOTAL DE 17 495 €

9) INVESTISSEMENT PREVUS EN 2020 :

- **Frais d'études de révision du PLU**
- **Frais d'études et travaux de construction de la bibliothèque municipale**
- **Achat mobilier, tablettes et tableau numérique pour l'école**
- **Achat d'une enceinte pour la salle de cinéma**
- **Remplacement du tracteur communal**
- **Achat aspirateur pour entretien école**

- 10) **BUDGET LOTISSEMENT 2020** : *Affectation des résultats 2019* : Le Conseil Municipal reporte sur la section de fonctionnement un déficit de 99.71 € et sur la section d'investissement un excédent de 79 682.03 €.

Le budget Lotissement s'élève :

En dépenses et en recettes de fonctionnement à 219 682.03 €

En dépenses et en recettes d'investissement à 12 771.71 €

Le budget Principal de la commune et le budget Lotissement sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

- 11) Désigne Madame Jeanine RIVOLLIER comme responsable suppléante de la salle du foyer rural.

Compte-rendu des commissions communales :

Compte-rendu formulé par Frédéric PETIT :

La réunion du conseil d'école s'est tenue le 29 juin. Un bilan de l'année scolaire a été communiqué par la Directrice. Suite au COVID, la dernière période a été relativement calme. Toutes les sorties de mars à mai n'ont pas eu lieu et sont reportées en septembre 2020. A la rentrée scolaire 2020-2021, 71 élèves seront répartis sur 3 classes : 30 élèves en TPS-PS-MS-GS – 20 élèves en CP-CE1 et 21 élèves en CE2-CM1-CM2. Le GAAP sera reconduit entre les écoles de la circonscription et aura lieu à la salle d'animation du 01^{er} au 08 juin 2021. La fête de l'école aura lieu le 26 juin 2021.

Avancement du dossier sur la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments.

Compte-rendu formulé par Florence DEJOIN-Maxime BERGER et Sylvain SANCHEZ :

Pour la commission site internet, l'élaboration du site est en cours avec l'aide technique de Jean Christophe GACHOD, nous pensons livrer une première version dès début août. Vous pouvez visionner ce site à l'adresse suivante : saintclementlesplaces.fr.

Compte-rendu formulé par Gilbert BLEIN :

La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais a adressé une estimation financière pour la réfection des chemins « Les Alouettes – partie 2 » et « Les Brosses ». Le montant total de cette réalisation s'élève à 59 096.40 € TTC. L'enveloppe financière attribuée à la commune pour l'exercice 2020 s'élève à 44 706.40 € soit un dépassement de 14 390 € qui sera pris en charge par le budget communal.

Compte-rendu formulé par Bernadette CHALANDON et Jeanine RIVOLLIER :

La commission fleurissement et des membres bénévoles du village ont assuré la plantation des fleurs le 20 mai. Les plants ont été achetés auprès de la société DESFARGES située à SAINT-MARTIN-EN-HAUT.

Remerciements aux bénévoles venus aider ce jour-là.

Questions diverses :

- Le bulletin municipal sera distribué à la population la première quinzaine de septembre.
- Les prochaines séances du conseil municipal auront lieu les Mardi 08 septembre et Mardi 06 octobre 2020.

La séance est levée à 23H30

Le 01^{er} juillet 2020

Le Maire,

Patricia BLEIN



COMMUNE DE SAINT CLEMENT LES PLACES (RHONE)

SEANCE DU 04 AOUT 2020 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.)

Étaient présents : Mme BLEIN Patricia – Mr COLLOMB Denis – Mr BLEIN Gilbert – Mme DEJOIN Florence – Mr PETIT Frédéric – Mr SANCHEZ Sylvain – Mr DUPEUBLE Philippe – Mr BLEIN Gabriel – Mme SEVE Odile – Mme GEY Pascale – Mr BERGER Maxime – Mr FOL Daniel- Mme TAGLIAZUCCHI Emilie

Absentes excusées : Mme RIVOLLIER Jeanine – Mme CHALANDON Bernadette

Secrétaire : Mme DEJOIN Florence

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) Approuve l'avant-projet définitif concernant le projet de construction de la bibliothèque municipale et extension de la Mairie présenté par Madame le Maire.
Il est nécessaire de prévoir la réalisation de travaux complémentaires pour un montant HT de 111 704 euros HT.

Sollicite du Département du Rhône au titre du partenariat territorial une subvention d'un montant de 55 852.00 euros soit 50% du montant total des travaux HT pour la réalisation de ces travaux complémentaires.

- 2) Décide de Prescrire la révision du Plan Local d'Urbanisme et de définir les objectifs et modalités de la concertation.

Sollicite de l'Etat une subvention au titre de la Dotation Générale de Décentralisation.
Sollicite du Département du Rhône une subvention au titre du partenariat territorial.

- 3) Décide de reporter à la rentrée la discussion sur le projet éventuel du remplacement du tracteur communal.
- 4) Désigne Madame DEJOIN Florence, déléguée « Elus » et Madame REYNARD Evelyne, déléguée « Agents » au sein du Comité National d'Action Sociale pour la période électorale 2020-2026.

5) Est informé du maintien de la fête foraine le samedi 08 août et dimanche 09 août. Quatre forains seront installés et une buvette sera organisée durant le week-end de 18H à 00H30 mais sera consommé sur des tables mis à disposition tout en respectant la réglementation COVID-19 et surtout en évitant les rassemblements de plus de 10 personnes. Deux demandes complémentaires de forains ont été déposées et non acceptées par manque de places. De plus le dossier contenant le protocole sanitaire avait déjà été déposé en Préfecture. La fanfare l'Etoile organisera un petit concert le dimanche 09 août en soirée. Les bals dansants chaque soir seront interdits. Le concours de pétanque le vendredi soir et le concours de boules le lundi après-midi n'auront pas lieu. Les jeux inter-villages et la retraite au flambeau le dimanche n'auront pas lieu. Le repas froid organisé par l'Amicale Laïque à la salle d'animation le dimanche soir est annulé. Le tir du feu d'artifice est annulé suite à l'épisode caniculaire.

6) Est avisé du dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme (Certificats d'urbanisme – Permis de construire -Déclarations préalables).

Compte-rendu des commissions communales :

Compte-rendu formulé par Florence DEJOIN- Maxime BERGER-Sylain SANCHEZ et Emilie TAGLIAZZUCHI :

Le site internet est en cours de construction avec le but d'être totalement terminé en septembre. Nous remercions Jean Christophe GACHOD pour son soutien technique et nous sommes à l'écoute des associations et des habitants pour nous transmettre des informations fiables et constructives.

Compte-rendu formulé par Pascale GEY :

Des achats de livres pour la bibliothèque municipale ont été réalisés auprès de la boutique Mots et Merveilles à STE FOY L'ARGENTIERE.

Madame RONZON de l'Entreprise des TANNERIES a proposé de remettre gracieusement à l'école publique ou la bibliothèque municipale des livres d'occasion pour la tranche d'âge 0 à 10 ans.

Compte-rendu formulé par Gilbert BLEIN – Gabriel BLEIN – Maxime BERGER et Philippe DUPEUBLE :

L'entreprise Florian ROUX d'ESSERTINES EN DONZY interviendra sur la commune à partir du 05 août et pour une durée d'un jour et demi pour le curage de divers fossés lieux-dits « Chemin du Grand Chêne » vers Mr et Mme VALEX-BONNEBOUCHE – « Chemin du Martin Ressicaud » - Réfection du chemin situé entre Mr et Mme GALLET et Mme DE MATTEIS – Pose d'un tuyau sur le chemin des Alouettes pris en charge financièrement par Mr et Mme CHAVEROT Rodolphe – Mise en place de grave 0/150 sur le chemin rural situé au « Trève Milan »

Compte-rendu formulé par Frédéric PETIT :

Deux nouvelles inscriptions pour la rentrée scolaire en classe maternelle ce qui porte à 73 le nombre d'élèves.

L'Amicale Laïque n'a trouvé, à ce jour, aucune personne pour assurer l'aide complémentaire à la garderie péri-scolaire.

Compte-rendu formulé par Denis COLLOMB :

Un devis estimatif a été demandé à l'Entreprise BERTHOUD-BARANGE pour chiffrer la confection d'étagères et de porte-manteaux à l'école publique. Le devis sera adressé à la rentrée scolaire.

Une proposition est faite pour effectuer une visite des bâtiments communaux avec la nouvelle équipe municipale.

Questions diverses :

- La promesse de vente entre la commune de SAINT-CLEMENT-LES-PLACES et Mr CONJARD et Mme ZERBIB pour le lot numéro 4 au lotissement communal « La Combe » a été conclue auprès de l'office notarial BERGER/ABELLARD le 21 juillet.
- Le bulletin municipal sera distribué à la population la première quinzaine de septembre.
- « Rappel » : Prochaine séance du conseil municipal le MARDI 08 septembre à 20H.

La séance est levée à 22H30.

Le 05 août 2020
Le Maire,
Patricia BLEIN



Mesures de restriction à respecter dans le Rhône

Usages d'agrément

ALERTE RENFORCÉE



Mesures d'interdiction des usages



INTERDICTION des prélèvements dans les cours d'eau et les nappes d'accompagnement (retrait pompe mobile et tout autre dispositif de pompage)



INTERDICTION d'arroser les pelouses, espaces verts publics et privés sauf jardins potagers et autres exceptions¹ autorisées de 20h à 8h (4 jours/semaine)



INTERDICTION d'arroser les espaces sportifs de toute nature sauf exceptions¹ et les registres de prélèvements doivent être remplis



INTERDICTION de remplir les piscines sauf pour compléments et pour les nouvelles constructions
Interdiction de vidange dans les cours d'eau



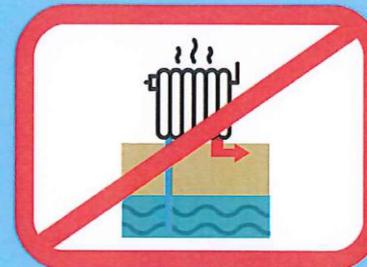
INTERDICTION de lavage des véhicules sauf ceux avec obligations réglementaires, techniques ou sécuritaires en station professionnelle¹



INTERDICTION d'arroser les façades sauf en cas de ravalement



INTERDICTION de laver les voiries ou les voies privées sauf impératif sanitaire ou de sécurité et usage de balayeuses laveuses automatiques



INTERDICTION des prélèvements d'eau pour les ouvrages de géothermie sur eau de nappe ne réinjectant pas l'eau dans la nappe



INTERDICTION de fonctionnement des fontaines publiques à circuit ouvert

¹Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels sur le site internet du Rhône

<http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-developpement-durable-risques-naturels-et-technologiques/Eau/Secheresse>



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter



Éviter
de se toucher
le visage



Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres



Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

COMMUNIQUE LA POSTE

Chaque année, à l'arrivée du beau temps, nombreux sont les facteurs à être victimes de blessures dues aux morsures de chiens. Les chiens méchants ne sont pas les seuls qui peuvent mordre le facteur : comme le montrent les accidents déplorés chaque année, tous les chiens, mêmes gentils, représentent un danger lors de la distribution du courrier. Afin d'éviter toute possibilité de contact entre un facteur et un chien, il serait souhaitable de respecter les mesures suivantes :

- Avoir une boîte aux lettres non accessible pour le chien, y compris en passant sa tête à travers le grillage, en entrée de propriété, côté rue, en bordure de voie ouverte à la circulation.
- S'équiper d'une sonnette permettant d'avertir le client de la distribution d'un colis ou d'une lettre recommandée.
- Vérifier la bonne hauteur du portail et le bon entretien des clôtures.

Si toutes ces dispositions sont mises en place, cela permettra d'éviter les accidents dus aux morsures de chiens dont certaines peuvent se révéler graves et qui, dans tous les cas, ont un véritable impact psychologique sur les facteurs.

COMMISSION COMMUNICATION

Voici une nouvelle édition du bulletin municipal.

Ce bulletin est distribué à chaque parution dans vos boîtes aux lettres par les membres du conseil municipal

IMPORTANT :

Les personnes désirant recevoir leur bulletin par email sont priées de nous envoyer un mail à cette adresse

journal@saintclementlesplaces.fr

Nous vous informons que la mairie a créé un site internet avec l'adresse suivante : <https://saintclementlesplaces.fr/>

COMMISSION VILLAGE

La plantation des fleurs communales s'est déroulée le mercredi 20 mai.

Un grand merci à toutes les mains vertes pour leur aide, ainsi qu'à ceux qui contribuent à l'embellissement de notre village.

Vive la rentrée !

L'école a ouvert ses portes le mardi 2 septembre 2020.

Cette année 76 élèves sont inscrits pour 3 classes, nous accueillons une nouvelle institutrice Mme Cochet pour la classe de CP-CE1.

- Aline Tranchant, directrice, a 32 élèves en maternelle
- Emmanuelle Cochet a 22 élèves en CP, CE1
- Caroline Fessy a 22 élèves en CE2, CM1 ET CM2
- Astrid Berland assure un poste de remplacement le mardi

Mme Déborah Moulin est toujours ATSEM.

Le fonctionnement de la cantine et de la halte garderie a repris sous la direction de Mme Christine Crozet accompagnée de Mme Laurence Revol.



De gauche à droite, Mme Fessy, Mme Cochet, Mme Tranchant, Mme Crozet, Mme Moulin, Mme Revol.



Le premier réseau associatif national de services à la personne



ENFANCE
ET
PARENTALITÉ



ACCOMPAGNEMENT
DU
HANDICAP



SERVICES
ET SOINS
AUX
SÉNIORS



ENTRETIEN
DE LA
MAISON

Nos valeurs :

- **UNIVERSALITÉ** : Être au service de toutes les personnes, à tous les âges de la vie, malades ou en pleine santé.
- **PROXIMITÉ** : Bien répondre au besoin de nos clients requiert la plus grande proximité
- **RESPECT DE LA PERSONNE** : Respecter le choix de vie des personnes en préservant leur autonomie
- **RÉCIPROCITÉ** : Donner, recevoir, rendre : le lien social au centre de l'engagement.
- **SOLIDARITÉ** : Mobiliser l'entraide et susciter l'intelligence collective.



Nos missions :

- Ménage, repassage, entretien de la maison
- Courses, accompagnements divers
- Préparation et prise de repas
- Aide aux actes essentiels de la vie quotidienne : toilette, habillage, transfert, lever, coucher
- Soutien aux familles pour faire face aux aléas de la vie
- Garde d'enfants
- Portage de repas
- Téléassistance

L'ADMR c'est aussi des emplois :

- **Locaux** : dans les 13 communes environnantes
- **Flexibles** : du temps partiel au temps plein
- **De lien social et d'accompagnement**
- Autonomes tout en étant un travail d'équipe
- **Du matériel professionnel mis à disposition** (téléphone professionnel, blouse, gants, masques, sacoche ...)
- **Avec des avantages** : stabilité d'emploi, prise en charge des frais kilométriques, assurance, convention collective, mutuelle employeur, salaire indexé, service social, prêt de véhicule en cas de panne, aide à location-vente de véhicule.
- **La satisfaction de se sentir utile et contribuer au bien-être des personnes**
- **Des formations professionnelles et qualifiantes rémunérées** (avec aussi possibilité d'accompagnement au diplôme d'Etat e'Accompagnant Éducatif et Social (DEAES).

L'ADMR RECRUTE

RENSEIGNEZ VOUS
REJOIGNEZ NOTRE ÉQUIPE



ADMR CHAMOUSSET EN LYONNAIS

Espace Juge Pascal - 69930 ST LAURENT DE CHAMOUSSET

Contact : 04.74.70.59.76

admr_chamoussetenlyonnais@gmail.com www.admr-rhone.fr

LE TRI DES EMBALLAGES

Trier est un geste facile au quotidien pour préserver les ressources naturelles et faire barrière à la pollution. Pas de panique pour faire le tri. Quelques réflexes vous aideront à devenir incollable et à faire de ce geste un réflexe pour vous et pour votre famille.

3 règles d'or et 2 astuces pour un tri facile

REGLE n°1 / Tous les emballages en papier, carton, acier, aluminium, briques alimentaires : dans le bac de tri.



- Les emballages en acier et aluminium : canette, boîte de conserve, aérosol, ...
- Les emballages en papier et carton : boîte de céréales, de gâteau, ...
- Les briques alimentaires : brique de lait, de soupe, ...
- Tous les journaux et les revues débarrassés de leur film plastique

REGLE n°2 / Pour les emballages en plastique : uniquement les bouteilles et flacons dans le bac de tri.



- Je trie uniquement les bouteilles et flacons : bouteille d'eau, flacon de liquide vaisselle, gel-douche ou Shampoing, bouteille d'huile...
- Je peux laisser les bouchons sur les bouteilles, c'est plus pratique et plus propre dans le bac

Certaines communes expérimentent des consignes de tri différentes, notamment sur le plastique. Les règles indiquées ci-dessus sont celles qui ont été le plus généralement mises en place en France. En cas de doute, contactez votre Mairie ou votre Syndicat Intercommunal ou rendez-vous sur le [Guide du tri](#).

REGLE n°3 / Bouteilles, pots, bocaux : dans le conteneur à verre



-
- Je trie toutes les bouteilles, tous les bocaux et pots en verre.
 - La vaisselle, la porcelaine, la faïence ne se recyclent pas.

ASTUCE n°1 / Inutile de laver les emballages, il suffit de bien les vider

ASTUCE n°2 / Laisser les emballages en vrac et ne pas les imbriquer entre eux, ils seront plus facilement séparés et plus facilement recyclés.

MUTUELLE MA COMMUNE MA SANTE



Ma Commune Ma Santé

Une complémentaire santé collective & négociée

L'association Actionm, négociante auprès des compagnies d'assurance et des mutuelles, des contrats collectifs à adhésion facultative. Le but est d'obtenir des tarifs négociés et mutualisés au niveau national pour vous faire bénéficier d'avantages et de garanties améliorées par rapport à un contrat individuel.

Une solution adaptée à vos besoins

Avec des offres actifs, des offres seniors et jusqu'à 10 niveaux de garanties, nous trouvons la solution qui convient à vos besoins et à votre budget.

L'accompagnement & le conseil

Parce que bien choisir sa mutuelle peut prendre du temps, vous bénéficiez du conseil personnalisé de nos conseillers et de votre référent local pour vous accompagner dans votre démarche (analyse du contrat, conseils, calculs et comparatifs, adhésion, résiliation...).

L'accompagnement ACS

L'Aide au paiement d'une Complémentaire Santé (ACS), est une aide de l'Etat qui vous permet de bénéficier d'une réduction sur le coût de votre complémentaire santé (selon vos revenus). Nous vous accompagnons, avec votre CCAS, dans votre démarche de demande d'aide ACS.

La défense de vos intérêts

Parce que l'union fait la force, l'association Actionm représente et défend l'intérêt de tous ses adhérents face aux mutuelles et compagnies d'assurance. Notre objectif est d'être en perpétuelle recherche d'amélioration de conditions (garanties, tarifs, avantages, partenariats...).



3 possibilités pour vous informer & vous accompagner dans votre démarche

Je découvre les garanties et tarifs en ligne, depuis chez moi !

Le tarifificateur MCMS

Sur le site internet : macommunemasante.org



- Simple et facile d'utilisation
- Libre d'accès et sans engagement
- Gestion des demandes ACS
- Accessible 7j/7 24h/24

Je contacte les conseillers spécialisés par téléphone !

Le n° dédié

► 05 64 10 00 48

Service conseil & Souscription

(hors d'après 18h)



Ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00

- Infos formules et garanties
- Conseil et souscription
- Gestion et suivi du contrat
- Aide à l'utilisation des services et outils

Je rencontre mon référent local, lors de la prochaine permanence !

L'inscription permanence

Renseignements auprès de votre CCAS



- Conseil et analyse des contrats
- Calculs et simulations des garanties
- Accompagnement personnalisé (adhésion, résiliation, modification...)

ACTIONM Association loi 1901 numéro W333018007-domiciliée à, avenue Roger Lapébie - ZI Clontelaises - 33140 Villecrozes d'Usson
Ma Commune Ma Santé - n° d'organe d'opérateur d'INPI sous le n° 14440818027

www.macommunemasante.org

Téléphone sans prépaiement. Ne pas payer en cas de coupure.



Ma Commune Ma Santé

La solution santé mutualisée



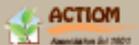
Informations dans votre mairie - CCAS/CIAS ou sur

macommunemasante.org

► 05 64 10 00 48

Service conseil & Souscription

(hors d'après 18h)



L'Association Actionm Notre force, La Mutualisation !

L'association ACTIONM « Actions de mutualisation pour l'amélioration du pouvoir d'achat » est une association d'assurés loi 1901, totalement indépendante.

Son rôle est de représenter et de défendre les intérêts de tous ses adhérents face aux assureurs et mutuelles, afin de négocier et obtenir les meilleures conditions : garanties options, tarifs, services & avantages, partenariats...

Née de la volonté d'élus locaux de favoriser l'accès aux soins de santé pour leurs administrés, Ma Commune Ma Santé est la réponse adaptée pour des centaines de communes partout en France.

La commune, dans cette démarche d'action sociale, propose les services de l'association Actionm afin que les administrés puissent bénéficier de Ma Commune Ma Santé, une solution santé mutualisée, adaptée aux besoins et aux budgets de chacun.

Nos valeurs

Parce qu'une association rassemble des membres qui se ressemblent, les adhérents de l'association Actionm se retrouvent autour de valeurs communes telles que la solidarité, la mutualisation, la responsabilité, la citoyenneté, l'indépendance et la compétence.

Nos partenaires



Ma Commune Ma Santé

La solution santé mutualisée

Favoriser le retour à l'accès aux soins & économiser sur vos cotisations mensuelles

Ma Commune Ma Santé s'adresse à tous ceux qui souhaitent retrouver une couverture santé de qualité et/ou économiser sur les cotisations mensuelles en préférant une offre collective et mutualisée, à un contrat individuel.

Qui peut en bénéficier ?

Pour bénéficier de Ma Commune Ma Santé, il faut :

- Habiter la commune (résidence principale ou secondaire)
- Ou être commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral installé dans la commune
- Ou être employé territorial ou agent municipal au sein de la commune
- Être membre de l'association Actionm (Cotisation annuelle de 12€)

Votre commune au coeur de l'action

Parce que votre commune se préoccupe de vos difficultés d'accès aux soins de santé, votre CCAS (CIAS/chargés de mission...) a signé une convention de partenariat avec l'association Actionm. Cela vous permet :

- de retrouver toutes les informations nécessaires au CCAS
- d'être conseillé et accompagné dans toutes vos démarches
- de rencontrer votre référent local lors des permanences
- de bénéficier des outils et des services Ma Commune Ma Santé (conseillers spécialisés par téléphone, tarifificateur en ligne, réunions d'informations publiques, permanences locales...)

Ma Commune Ma Santé Des solutions adaptées pour tous !

L'association Actionm a négocié pour vous :

Le choix d'une solution adaptée :

- 3 contrats Groupe, et jusqu'à 10 niveaux de garanties, pour répondre aux attentes de chacun
- des solutions ACTIFS ouvertes jusqu'à 60 ans
- des solutions SENIORS ouvertes à partir de 60 ans sans limite d'âge à la souscription
- des solutions personnalisées (prestations modulables au sein d'une même famille, garanties obsolescences...)

Des tarifs mutualisés :

- négociés par tranche d'âge fixés au-delà d'un certain âge
- gratuits dès le 3^{ème} enfant
- réduction tarifaire de 5% pour le conjoint

Des avantages :

- pas de sélection médicale
- des prestations sans délai de carence
- le Tiers payant (pas d'avance de frais)
- l'assistance santé 24h/24h
- des réseaux de soins performants (Carte Blanche, Itelis)
- des bonus fidélité
- des cotisations déductibles en loi Madelin pour les travailleurs indépendants

Evaluez vos garanties !

Retrouvez tous les détails de la solution santé mutualisée sur notre tarifificateur en ligne. En libre accès & sans engagement sur macommunemasante.org.



23 communes des Monts du Lyonnais proposent le dispositif « Ma Commune Ma Santé » : il s'agit d'un dispositif national de mutuelle santé qui s'adresse aux administrés des communes partenaires. L'association « Ma Commune Ma Santé » propose aux habitants des communes partenaires une quinzaine de contrats de complémentaire santé négociés au niveau national.

Il s'agit de permettre à tous d'accéder aux soins. En effet, certains habitants renoncent aujourd'hui à se faire soigner, faute de couverture mutuelle suffisante. Sont visées prioritairement les personnes n'ayant pas de mutuelle d'entreprise : retraités, demandeurs d'emplois, travailleurs non-salariés, fonctionnaires... L'offre s'adresse à tout le monde sans questionnaire de santé ni limite d'âge.

Sont partenaires de « Ma Commune Ma santé », les communes de : Aveize, Brussieu, Chambost-Longessaigne, Chevrières, Coise, Duerne, Grammond, Grézieu-le-Marché, Pomeys, Haute-Rivoire, La-Chapelle-sur-Coise, Larajasse, Longessaigne, Maringes, Meys, Montrottier, Ste-Catherine, St-Clément-les-Places, St-Denis-sur-Coise, St-Laurent-de-Chamousset, St-Martin-en-Haut, St-Symphorien-sur-Coise et Viricelles.

Pour les autres communes, veuillez voir directement avec votre mairie ce qui est éventuellement proposé en matière de mutuelle communale. Les habitants de ces 23 communes peuvent être reçus en rendez-vous individuel gratuit.

Il s'agit d'un rendez-vous conseil de 30 mn : le conseiller étudie vos besoins ; il peut être à même de vous proposer une complémentaire plus avantageuse (financièrement et en termes de couverture) parmi ceux qu'il propose.

Pour que des comparaisons puissent être faites, pensez à amener lors du rendez-vous le tableau de garantie de votre mutuelle actuelle, ainsi que son coût ! Amenez également votre Carte vitale, votre carte d'identité et votre RIB.

Vous pouvez prendre rendez-vous sur l'une ou l'autre des permanences suivantes :

- Vendredi 4 septembre de 9h à 12h à St-Laurent (Mairie)
- Mardi 8 septembre de 14h à 17h à Chazelles-sur-Lyon (mairie)
- Jeudi 10 septembre de 9h à 12h à Chevrières (mairie)
- Jeudi 10 septembre de 14h à 17h à Montrottier (mairie)
- Lundi 14 septembre de 14h à 17h à Panissières (mairie)
- **Vendredi 18 septembre de 9h à 12h à St-Clément-les-Places (mairie)**
- Lundi 21 septembre de 9h à 12h à Chambost-Longessaigne (mairie)
- Lundi 21 septembre de 14h à 17h à Chazelles-sur-Lyon (mairie)
- Lundi 28 septembre de 14h à 17h à Aveize (mairie)
- Jeudi 1^{er} octobre de 9h à 12h à St-Symphorien (mairie)
- Lundi 5 octobre de 9h à 12h à Chazelles-sur-Lyon (mairie)
- Lundi 12 octobre de 14h à 17h à St-Symphorien (mairie)
- Mardi 13 octobre de 9h à 12 à St-Martin-en-Haut (mairie)
- Mardi 13 octobre de 14h à 17h à La-Chapelle-sur-Coise (mairie)
- Vendredi 23 octobre de 9h à 12h à Panissières (mairie)
- Mardi 27 octobre de 9h à 12 à Coise (mairie)
- Mardi 27 de 14h à 17h à Duerne (mairie)

Si par la suite vous souhaitez accéder à l'une des complémentaires santé proposée, vous pourrez, si besoin, être accompagné dans vos démarches administratives lors d'un second rendez-vous.

Habitants de ces 23 communes, pour prendre rendez-vous, contactez votre mairie.

Le dispositif Ma Commune Ma Santé propose également des solutions pour les personnes bénéficiant de la complémentaire santé solidaire (anciennement CMU et ACS) mais ces contrats ne pourront pas être proposés lors des permanences. Pour pouvoir y accéder il faut impérativement passer par la plateforme de l'association ACTIOM (appel non surtaxé au 05 64 10 00 48).

Merci Jo !

L'heure de la retraite a sonné. Le vendredi 27 décembre 2019 le village de Saint Clément Les Places avec la fanfare l'Etoile a remercié Joëlle avec une soirée festive.

Après 37 années de bons et loyaux services, Joëlle Godde dit « la Jo » a décidé de se reposer et de profiter de sa retraite.

La commune et ses habitants remercient Jean Claude et Joëlle d'avoir participé activement à la vie du village.



VIE ASSOCIATIVE

LA VOGUE 2020

Suite au week-end de la vogue 2020 et aux normes sanitaires à respecter, les jeunes du village de 17 et 18 ans accompagnés de la MJ Les D'ébrouillards ont réalisé leur traditionnelle tournée des brioches. Ils tiennent à remercier les habitants pour leur accueil pendant la semaine des brioches qui s'est bien déroulée avec de chaleureux accueils et le bonheur de rencontrer la population.

La fête s'est résumée par une buvette de 18h à 00h30 le samedi et le dimanche soir accompagnée par les manèges. Nous remercions les forains pour avoir bien voulu jouer le jeu de venir nous accompagner et faire respecter les gestes barrières.

Nous finissons par remercier les parents, les jeunes, la municipalité et Mme BLEIN, le maire.

Encore merci à Florian Décultieux, président de la MJ Les D'ébrouillards, qui a bien voulu apposer sa signature pour déposer le dossier à la préfecture pour obtenir l'autorisation de faire la fête avec les conditions du Covid 19.

Merci à la Fanfare l'Etoile pour avoir animé par une aubade le dimanche soir.

LE CINEMA

La saison dernière, vos présences, ont redonné de la lueur à notre cinéma de village.

Alors les séances reprendront, avec les consignes sanitaires qui nous seront transmises et appliquées et qui évolueront certainement au cours de la saison, ce qui permettra peut-être de reprendre les animations musicales que vous avez beaucoup appréciées

Mais dès à présent nous comptons sur votre présence le samedi à 20 h 30

. **samedi 26 septembre** avec « Belle fille » -

Comédie loufoque et distrayante de Méliane Marcaggi avec Miou Miou – Alexandra Lamy

. **samedi 24 octobre** – programmation en cours

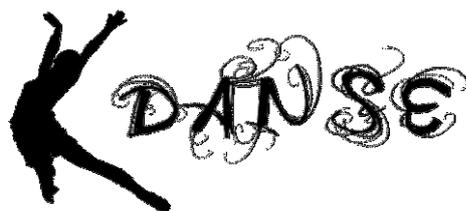
. **samedi 21 novembre** – programmation en cours

Des infos par mails sont envoyées une semaine avant, si vous ne les recevez pas encore et que cela vous intéresse laissez-nous vos coordonnées sur la boîte mail cinema.de.saint.clement@gmail.com et vous serez tenu informé à chaque séance.

La programmation de notre cinéma fait partie intégrante du Ciné Monts du Lyonnais. Vous pouvez retrouver toutes les séances (horaires, lieux, programme) sur <https://cinémontsdulyonnais>

Au plaisir de vous rencontrer,

L'Equipe Cinéma



Kdanse est une association loi 1901, à but non lucratif et reconnu d'utilité générale. L'association propose de l'initiation à la danse, l'éveil corporel par la danse Modern Jazz à partir de 4 ans, adolescents et adultes.

Kdanse participe activement au développement de la vie culturelle des communes de l'ex canton de Chamousset en Lyonnais et de St Symphorien sur Coise en partenariat avec des associations et structures locales.

La troupe et l'apprentie troupe se produisent lors de prestations extérieures culturelles telles que défilé de mode, concert de chorale, soirée cabaret avec sketch, comice, flash mob, animations dans les maisons de retraites et soirées privées (soirée de classes) mais aussi en avant-première de spectacles de danses professionnelles.

L'Association organise et crée des animations, des stages, des spectacles et participe à des prestations extérieures pour petits et grands. L'association fonctionne en année scolaire de septembre à juin. Les cours sont assurés par Kim Nicastro animatrice responsable accompagnée de Fanny Chanavat, Mélanie Nicastro et Baptiste Mure.

Venez découvrir la magie de la Danse avec ses groupes de danseurs que comprend la formation Kdanse. 14 groupes dès l'âge de 4 ans portent une moyenne de 200 danseurs par saison.

Kdanse a participé à l'animation de la fête de la batteuse de Meys (août 2018), à la biennale de Lyon (septembre 2018) en accompagnant l'association Et Vie Danse de St Martin Lestra avec 21 danseurs des deux associations.

Chaque année en octobre, Kdanse tient son assemblée générale ordinaire. Le conseil d'administration est administré par une douzaine de personnes.

Les divers stages proposés vont du hip hop, break dance, street Jazz, de l'aérien (cerceaux et boudriers), modern jazz mais aussi du contemporain et du ragga à venir.

Kdanse organise le « goûter » de l'avant Noël en décembre à la salle d'animation de St Clément avec ses groupes de danse.

Kdanse aime le partage avec les autres associations pour qui elle effectue des prestations :

- le printemps des Poètes sous la direction de la Fabrik et La bibliothèque « Le Grenier à la Page » de Saint-Laurent-de-Chamousset,
- les animations de village comme « Fête du Pain » de Chambost-Longessaigne (mai 2019),
- culturels avec la Soleillée de Saint-Laurent-de-Chamousset (mai 2019) ou les Chants Fleuris de Larajasse (novembre 2019).
- animation de la soirée de la Chambre de l'Agriculture le 26/01/2019 à Courzieu.



Pour la saison 2020/2021, le temps fort sera les « 20 ans de Kdanse ».

Après l'épreuve d'une fin de saison particulière avec le report du spectacle de fin d'année, l'association va se consacrer à fêter ses 20 ans !!!

Afin de marquer l'évènement malgré la crise sanitaire, selon les directives en vigueur du moment, KDanse tâchera de préparer et de produire des évènements :

- **Assemblée Générale** le samedi 3 octobre 2020 à 10h00 au foyer de St Clément les Places.
Répétitions générales les 12 et 14 janvier 2021 de 18h à 20h30.
- Une petite représentation est habituellement présentée autour du 8 décembre (À confirmer)
- **Spectacle des 20 ans les 15, 16 et 17 janvier 2021 à St Laurent de Chamousset** sur 4 représentations en divisant les groupes des plus jeunes.
- **Un festival de rue** le 29 mai 2021

Kdanse est éligible au mécénat et à ce titre peut recevoir des dons....

Le sponsoring est également mis en place par l'association afin de l'aider dans sa gestion financière notamment soutenir l'association pour la pérennité de l'activité.

Si vous êtes intéressés pour une animation, ou venir à un stage ou bien intégrer un des groupes de danse, n'hésitez pas à prendre contact avec l'association :

Co-Présidence :

Sandrine Boinon 06.60.07.16.43

Virginie Magat 06.18.42.24.18

Responsable Animatrice et Artistique :

Kim Nicastro : nicastrokj@yahoo.fr

Contacts

dansekdanse@gmail.com

kdansestclement.wixsite.com/kdanse

CLUB NOTRE TEMPS

Compte tenu des obligations liées à la situation sanitaire, le club a dû cesser toute activité.

Mais le club existe encore et ses membres attendent impatiemment la reprise des réunions.

Elles seront possibles dès que les autorisations nous parviendront.

A bientôt donc.

La Présidente : Michelle CHALANDON TEL : 04/74/26/36/98

AMICALE LAIQUE

En même temps que la commémoration du 11 novembre (en général le dimanche suivant), l'amicale laïque organise une vente de boudins et de saucissons cuits/pommes de terre. Celle-ci se tient vers la Place des Potiers et est animée par la fanfare "L'étoile". Un verre de l'amitié est également offert par la mairie à la suite de la commémoration.

Jusqu'à 13h une buvette est organisée et il est possible de se restaurer sur place.

Il est désormais conseillé de venir avec ses contenants et ses verres pour limiter l'usage du plastique.

9ème édition !

27
sept
2020

St Laurent
de Chamousset
(Rhône) Monts du
Lyonnais

CHALLENGE
VTT + ROUTE

25 km + 44 km

ANNULÉ

Infos et inscriptions :

www.challengevttroute.fr

Malgré tous les efforts des membres de l'association, les bénévoles ont eu l'obligation d'annuler la 9ème édition du Challenge VTT Route, en raison de la recrudescence de la pandémie de COVID-19 dans le Rhône. Rendez-vous en 2021.

C'est la rentrée pour la Fanfarel'étoile !!!



Nos dates se sont annulées, puis reportées, puis encore annulées ... Comme tout le monde et pour toutes les associations, culturelles et sportives, cette période est un peu difficile à vivre.

Nous avons pu cependant organiser un concert pour la fête de la musique le 21 juin et nous tenons à remercier la Mairie pour son soutien, sa collaboration et tous les spectateurs masqués venus au nombre de 150 pile-poil autorisés par la préfecture !!!

La petite aubade pour la Vogue n'a pas suffi pas à nous rassasier !! Nous avons hâte de vous retrouver.... Avec nos nouveaux morceaux !!!!

Pour les nouveaux arrivants ou les intéressés, nous recrutons en permanence, n'hésitez pas à vous renseigner (page Facebook) et venir nous voir.... A très bientôt



NOUVEAU

L'ASSAUT DES PLACES

Ce sont les fermetures du bar Chez la Jo et du restaurant l'Auberge qui ont motivé nos premières rencontres.

Et puis le confinement est passé par là et nos envies ont grandi... comme un désir de faire des choses ensemble, se retrouver, rencontrer, s'ouvrir, partager et prendre le temps.

Notre but, créer un lieu dans le village qui permettrait tout cela.
Pourquoi pas un café associatif ?

Ce serait un lieu multiculturel, intergénérationnel, respectueux de toutes les diversités, qui permettrait de mettre en place des rencontres et des échanges, dans lequel chaque habitant serait libre de proposer des animations, de prendre part à la vie de ce lieu et qui pourrait aussi créer des ponts entre les associations du village qui ne se connaissent pas toujours.

Nous avons créé une association : L'ASSAUT DES PLACES!

Tous les habitants de Saint-Clément les places peuvent s'y joindre et venir avec leurs idées.
Petits et grands sont les bienvenus !

Pour faire avancer le projet et pour que le lieu ressemble à ceux qui l'occupent, nous avons besoin de votre avis, sans la motivation des habitants le projet n'aura pas de sens !
Alors nous avons créé un questionnaire.

Vous pouvez le remplir et le remettre dans la boîte aux lettres de l'association au 370 Route de st Laurent, 69930 st Clément les Places ou le remplir en ligne :
<https://forms.gle/1Rt4rFMhS1x17cUV7>.

Pour vous rencontrer et parler du projet, nous organisons un événement

le dimanche 11 octobre

Cette journée de lancement sera l'occasion de vous expliquer nos valeurs et idées pour le village.
Cet événement sera organisé en fonction de l'évolution des mesures sanitaires.

Comment prendre contact avec nous ?

Par mail : lassautdesplaces@gmail.com



Le village de St Clément les places fait partie de la **Paroisse de Saint Martin l'Argentière**.

La cure se trouve à St Laurent : **Maison paroissiale Marius Vignal, 77 Place de l'église, 69930 St Laurent de Chamousset Tél : 04.74.70.50.53 – Courriel : paroisse.saintmartinlargentiere@wanadoo.fr** Portable Funérailles : 06.69.44.88.54

Le Curé de notre paroisse c'est le père Patrice Roumieu

Accueil à la Cure Lundi, mercredi et samedi, de 9h à 11h : Accueil, informations, inscriptions pour le baptême des petits enfants, intentions de messe...

Secrétariat Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi, de 9h jusqu'à 11h30.

Prendre contact pour : - **Votre mariage** : Au moins 1 an avant la date retenue.

- **Un concert** : Au moins 3 mois à l'avance.

Pour recevoir la feuille paroissiale par mail : Merci d'envoyer votre demande à l'adresse indiquée en tête, rubrique « Courriel » ou contacter l'Accueil ou le Secrétariat.

Inscriptions Caté Samedi 12 Septembre : De 9h à 12h A la maison paroissiale de St Laurent de Chamousset

La prochaine messe dans notre église aura lieu le samedi 26 septembre 2020 à 19h.

L'ERP (L'équipe relais de proximité) : Michelle Chalandon , Marie Josée Thomas

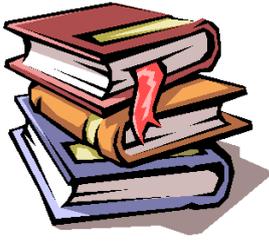
ASSOCIATION DE CHASSE

Fin de la saison 2019-2020

- Le Dimanche 16 février , nous avons organisé notre Concours de Belote . Cette année beaucoup de monde a répondu présent avec pas moins de 114 doublettes , soit 57 tables installées dans la salle et même sur l'estrade ! Le record est battu . Merci encore à tous les chasseurs et aux membres de leur famille qui nous ont aidé à réaliser cette manifestation sans faille . Les participants ont été très satisfaits de cette animation conviviale qui c'est terminé autour du traditionnel casse croûte .



- Le repas de chasse prévu le Samedi 4 avril avait été reporté au Samedi 5 Septembre en raison du COVID19 , Dans le contexte actuel , au mois de Juillet les 2 sociétés de chasse de St Clément : La Communale et Charnay ont décidé d'annuler le repas pour cette année . Rendez-vous donc l'année prochaine !
- Une pensée particulière à notre Pierrot qui nous a quitté juste après le concours . Les feuilles tombent , les saisons de chasses passent mais les souvenirs restent !



Bibliothèque

Quelques mots offerts par l'atelier d'écriture de la bibliothèque de St Clément

Je voudrais écrire comme la lumière dessine
Donner de la couleur à de sombres pensées
Faire jaillir les idées comme des rayons de poussière
Nourrir l'imagination comme elle nourrit les arbres
Voyager avec elle tout autour de la terre
Et puis recommencer après une nuit entière

Christophe

Il y a des centaines de mots différents
Papillon - vendange - trousse - crayon - fleur - fenêtre - table - démon -
melon - temps - nuage - tuyau - champ - violet - rose...
Et d'autres encore.
Mais il n'y a qu'un seul mot qui vous décrit... Beauté !

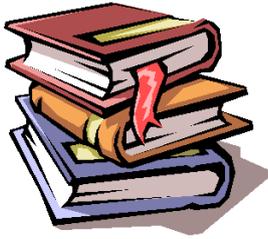
Sacha

Un songe de pierre soulève
Les souvenirs de ciment
Qui plongent mon coeur au fond

Collectif

Notre mère la terre
S'invite à St Clément
De l'astre, la fournaise irradie la grand' place
Les reflets changeants des rakus
Dansent sous le regard des badauds.
Chacun a guise de faire son tour.
Féerie de la poterie
Magiques céramiques, fragiles argiles, nobles glaises,
Peu importe la pâte au sortir du four.
Sans manière,
La matière en apparence inerte
Nous surprend,
Vibrante!
Pour les mains!
Pour les yeux!
Vivante!

Sandrine, pour la Fête des Potiers



Bibliothèque

Quand on n'a que l'amour à sonner en quatre notes, sans chichis, sans synthé, assis tout en haut du clocher, perdu au bout d'un escalier sans fin, avec ses jambes avec ses mains pendues à des cordes centenaires...

L'homme, sonneur d'Amour, rythme l'air, transi. Son message traverse la campagne, rebondit sur l'herbe gelée, s'attarde un temps au creux du ruisseau, remonte vers le ciel...

Puis enfin vient caresser la peau de sa bien-aimée.

Daniel F., après la visite du clocher, un samedi à quinze heures

Clair de lumière

L'oiseau danseur

Transparence de vie

Aux plumetis sauteurs

L'aube nous vient

S'étrangle, d'une frissonnante douceur

*Haïkus inspirés par
des photos de
Bruno Simonard*

Ghyslaine

Noëlle

Si l'envie vous vient de participer à l'atelier d'écriture, toutes les infos à la bibli ou au 06.75.78.36.04

Tout le monde est bienvenu, juste pour essayer, ou plus...

Ambiance bon-enfant assurée !

Septembre :

Ven 18 : Mutuelle, « Ma Commune, Ma Santé » de 9h à 12h

Sam 26 : Cinéma : « Belle fille » : 20h30

Octobre :

Dim 11 : Rencontre « L'Assaut des Places »

Sam 24 : Cinéma : 20h30

Novembre :

Dim 15 : Commémoration du 11 novembre et la vente de saucissons chauds-patates-boudins

Sam 21 : Repas des aînés (sous réserve)
Cinéma : 20h30

<p style="text-align: center;">MAIRIE</p> <p style="text-align: center;">04 /74/26/35/11</p> <p>mairie@saintclementlesplaces.fr</p>	<p style="text-align: center;">AGENCE POSTALE</p> <p style="text-align: center;">04/74/72/85/42</p>	<p style="text-align: center;">BIBLIOTHEQUE</p> <p style="text-align: center;">04/74/70/63/38</p>
<p><u>Permanence du Maire :</u></p> <p style="text-align: center;">Sur rendez-vous</p> <p><u>Secrétariat :</u></p> <p>Tél : 04/74/26/35/11</p> <p>Lundi de 9h à 12h</p> <p>Mardi de 16h à 18h</p> <p>Jeudi de 10h à 12h</p> <p>Vendredi de 16h à 19h</p>	<p><u>Lundi et mardi :</u></p> <p style="text-align: center;">De 13h00 à 14h30</p> <p><u>Jeudi Vendredi :</u></p> <p style="text-align: center;">De 11h à 12h et de 13h30 à 14h30</p> <p><u>Samedi :</u></p> <p style="text-align: center;">De 10h à 11h</p>	<p><u>Mardi :</u></p> <p style="text-align: center;">De 16h30 à 19h</p> <p><u>Mercredi :</u></p> <p style="text-align: center;">De 16h30 à 18h</p> <p><u>Vendredi :</u></p> <p style="text-align: center;">De 16h30 à 18h</p>

ETAT CIVIL

- NAISSANCES :

- Till, Magnussen VIAN, né le 03/01/2020
- Julian, André, Augustin SANCHEZ, né le 03/07/2020
- Louna BUREAU, née le 05/07/2020
- Nina, Marie-Aude DE LEHVENFEHLT, née le 13/07/2020
- Samuel, Jean MASSARD, né le 21/08/2020
- Lény, François MASSARD, né le 21/08/2020

- DECES :

- Pierre VALAIRE, décédé le 18/02/2020
- Joseph VERNAY, décédé le 13/04/2020

RECENSEMENT POUR LES JEUNES DE 16 ANS

Le recensement est obligatoire dans la mairie du lieu de domicile pour les filles et les garçons dans le mois de leur anniversaire.

LE RECENSEMENT DONNE DES DROITS :

- . Inscription sur les listes électorales
- . Appel de préparation à la défense
- . Inscription aux examens, concours et permis auto/moto